

Déclaration Urbanistique

Composition du dossier :

1. Formulaire de déclaration urbanistique préalable (Annexe 52) ;
2. Un extrait du plan parcellaire cadastral relatif au bien immobilier et datant de moins de 12 mois. Celui-ci est à commander à :

Direction régionale du Cadastre de Liège
Avenue Blondin 88
4000 LIEGE
Tél : 0257 888 60 Fax : 0257 985 29
dir.cad.liege.extraits@minfin.fed.be

Disponible également sur le site www.cadastre.be, formulaire 434 à remplir.

3. Trois photos numérotées de la localisation des actes et travaux projetés, avec indication sur l'extrait cadastral des endroits de prise de vue ;
4. Une description littérale ou graphique de l'objet de la demande ;
5. Un plan d'implantation ;
6. Un croquis coté des actes et travaux projetés.

Procédure :

Le CWATUPE prévoit qu'à dater de la réception du dossier, le Collège communal a 15 jours pour statuer sur le caractère recevable ou irrecevable de la demande. En cas de déclaration jugée recevable, le déclarant peut commencer les travaux dans les 20 jours.

Coût de la demande : **15 euros**

